



Materiel paye/refus de livraison

Par **MIGUET**, le **08/10/2010** à **14:32**

Bonjour,

Je fais construire ma maison. Mon entrepreneur possède 2 sociétés distincts. L'une a fait faillite et doit de l'argent à ses fournisseurs, l'autre fonctionne "normalement". Mon entrepreneur a commandé les portes extérieures chez un fournisseur ou il a des dettes pour sa seconde société. Les portes sont payés, mais le fournisseur les prends "en otage" pour avoir ses règlements de l'autre société. Que puis-je faire, sachant que la commande et le paiement ne sont pas à mon nom, mais que le préjudice par contre est pour moi

Par **ravenhs**, le **08/10/2010** à **16:37**

Bonjour,

Si j'ai bien compris vous êtes tiers au contrat entrepreneur / fabricant. Dans ce cas là votre seul interlocuteur est l'entrepreneur.

Les problèmes qu'il rencontre avec son fabricant ne vous sont pas opposables (sauf cas de force majeur, et a priori ici ce n'en est pas un). D'autant plus que je suppose qu'il n'avance aucune preuve de ce qu'il affirme, ça se trouve il vous raconte des salades.

Quand bien même son histoire serait vraie, l'entrepreneur s'est engagé auprès de vous il doit remplir ses obligations contractuelles, quitte ensuite à se retourner contre son fabricant mais cela ne vous regarde pas.

Tentez des démarches amiables avec l'entrepreneur, votre contractant. Si ça n'aboutit pas il

ne reste que l'action en justice pour le contraindre à exécuter ses obligations.

Tentez également une LRAR au fabricant lui expliquant que sa faute, consistant en le retard d'exécution de ses obligations contractuelle à l'égard de votre entrepreneur, vous cause un préjudice dont vous êtes fondé à obtenir réparation devant les juridictions. Faites une liste de vos préjudices en les chiffrant.

Etant entendu qu'à ce stade c'est plus de l'intimidation concernant le fabricant puisque ce n'est pas sur que vous ayez vraiment une action ouverte contre lui (pour répondre il faudrait lire le contrat vous liant à l'entrepreneur et le contrat entrepreneur/fabricant).

Bon courage.